

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

M^{me} Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

M^{me} Daphney Colin

*Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles*

M^{me} Nathalie Goulet

*Arrondissement d'Achilles-
Cartier*

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

*Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension*

M^{me} Stéphanie Valenzuela

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 19 septembre 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227000007

Conclure quatre (4) ententes-cadre avec les firmes CIMA+ S.E.N.C. (Entente-cadre #1: 2 508 708,51 \$), SNC-Lavalin inc. (Entente-cadre #2: 2 022 177,98 \$), STANTEC Experts-Conseils Itée (Entente-cadre #3: 1 798 094,03 \$) et WSP Canada inc. (Entente-cadre #4: 1 509 322,82 \$) pour des services professionnels en ingénierie relatifs à la réalisation de mandats de conception dans le domaine des ouvrages d'art, pour une durée de 48 mois, avec une option d'une prolongation de 12 mois - Montant total estimé des ententes : 7 838 303,34 \$, taxes incluses incluant 6 531 919,45 \$ en honoraires professionnels et 1 306 383,89 \$ en déboursés - Appel d'offres public 22-19386 - 8 soumissionnaires.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227000007

Conclure quatre (4) ententes-cadre avec les firmes CIMA+ S.E.N.C. (Entente-cadre #1: 2 508 708,51 \$), SNC-Lavalin inc. (Entente-cadre #2: 2 022 177,98 \$), STANTEC Experts-Conseils ltée (Entente-cadre #3: 1 798 094,03 \$) et WSP Canada inc. (Entente-cadre #4: 1 509 322,82 \$) pour des services professionnels en ingénierie relatifs à la réalisation de mandats de conception dans le domaine des ouvrages d'art, pour une durée de 48 mois, avec une option d'une prolongation de 12 mois - Montant total estimé des ententes : 7 838 303,34 \$, taxes incluses incluant 6 531 919,45 \$ en honoraires professionnels et 1 306 383,89 \$ en déboursés - Appel d'offres public 22-19386 - 8 soumissionnaires.

À sa séance du 31 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Contrat #2

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 7 septembre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat, qui porte sur quatre (4) ententes-cadres pour des services professionnels en ingénierie. La Ville étant responsable de cinq cent cinquante-huit (558) structures routières et connexes (ponts, tunnels, passerelles, etc.), les invités ont expliqué que l'appui de services professionnels était nécessaire pour assurer le maintien et l'amélioration de l'état de ces structures.

Les personnes-ressources ont ensuite passé en revue les différentes étapes de l'appel d'offres lancé le 1^{er} juin 2022, pour une durée de quarante-deux (42) jours, durant lesquels six (6) addenda ont été émis. Il faut savoir que l'appel d'offres public en lien avec ce contrat a été basé sur le système de sélection à deux (2) enveloppes. De plus, une même firme ne pouvait obtenir qu'un seul des quatre (4) contrats de l'appel d'offres. Dès qu'un contrat était octroyé à l'une d'elles, celle-ci était disqualifiée pour les suivants. Sur douze (12) preneurs du cahier des charges, huit (8) ont déposé une soumission. À la suite de l'analyse, trois (3) des huit (8) soumissionnaires ont été écartés, en raison d'un pointage inférieur à 70 %.

Puisque la firme *SNC-Lavalin* en est à son cinquième octroi de contrat consécutif (pour le contrat #2), le Service des infrastructures du réseau routier a présenté un tableau résumant les résultats des appels d'offres antérieurs pour lesquels un contrat lui a été octroyé. L'analyse de la récurrence des contrats montre qu'il y a un nombre limité de soumissionnaires pour le nombre de contrats. Par appel d'offres, il y a en moyenne cinq (5) à six (6) firmes qui obtiennent la note de passage pour trois (3) à quatre (4) contrats en moyenne. Les invités ont également souligné que *SNC-Lavalin* obtient généralement des notes supérieures en raison de la qualité de ses offres de services, de sa bonne connaissance des enjeux et des façons de faire de la Ville ainsi que de ses taux horaires compétitifs.

Enfin, comme l'ont expliqué les personnes-ressources, plusieurs mesures ont été mises en place au cours des années pour susciter l'intérêt du marché pour ce type de contrats, dont des ajustements aux clauses de reconnaissance de l'expérience à l'étranger des ingénieurs et l'ajout de classes d'expérience au bordereau de soumission afin que les firmes puissent mieux répartir leur rentabilité selon l'expérience de leurs ressources.

Au terme de la présentation, les commissaires ont demandé et obtenu des clarifications sur les clauses de reconnaissance à l'étranger afin de savoir si cela s'étend aussi à la formation. En réponse, les responsables du Service ont précisé qu'il s'agit seulement de l'expérience, car la reconnaissance des études relève de l'*Ordre des ingénieurs du Québec*. La Commission a aussi voulu savoir si *SNC-Lavalin*, dont les résultats intérimaires sont très élevés dans le cadre des différents appels d'offres, offrait un travail d'aussi bonne qualité. Les invités ont rassuré les membres, que la firme obtient une évaluation de performance à la hauteur des attentes de la Ville.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

Contrat #2

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*

- *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE22700007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.